

Le droit des travailleuses et travailleurs étrangers à une vie de famille constitue le progrès le plus important apporté par la libre circulation des personnes.

Prise de position de la Commission migration sur l'initiative de limitation (pour une immigration modérée).

Que demande l'initiative?

L'initiative de limitation demande que l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) conclu avec l'Union européenne (UE) soit résilié. Cet accord fait partie des accords bilatéraux I, qui seraient remis en question par une résiliation unilatérale de l'ALCP. Les éventuelles répercussions négatives de la libre circulation des personnes sur le marché du travail indigène ont été contrées par les mesures d'accompagnement (FlaM). Celles-ci constituent une base juridique permettant le contrôle des conditions de travail par des organes de contrôle et des sanctions pour les contrevenants. Avec l'initiative de limitation, l'UDC et l'association co-initiatrice Asin visent également les syndicats et la protection des travailleuses et travailleurs: les contrôles et les efforts pour instaurer des conventions de travail efficaces leur sont intolérables.

Assurer la prospérité de la Suisse

La LCP avec l'UE favorise la croissance économique de la Suisse en permettant aux entreprises de faire appel rapidement et sans bureaucratie inutile aux travailleurs étrangers en cas de pénurie de main d'œuvre indigène. Ainsi y a-t-il dans le secteur de la santé suisse de nombreux employés venant d'Allemagne, de France ou d'Italie (pour le Tessin). Les étrangers vivant en Suisse contribuent à la consommation intérieure, par exemple pour la construction de logements. La LCP est par ailleurs aussi très attrayante pour les Suisses et Suissesses qui souhaitent acquérir de l'expérience professionnelle dans les pays européens. Une étude menée par l'institut BAK Basel en 2015 conclut que la résiliation de la LCP résulterait pour la Suisse en une perte de 258 milliards de francs d'ici 2035. Si la Suisse s'isolait du marché européen, cela rendrait les conditions de concurrence plus dures pour les entreprises suisses et conduirait à une diminution de l'attractivité du pays.

Les migrantes et migrants ont contribué depuis des décennies à la prospérité de la Suisse. Ils travaillent dans des branches à bas salaires, où les conditions de travail sont difficiles. Par leur engagement dans les syndicats, ils luttent, aujourd'hui comme hier, aux côtés de leurs collègues suisses pour des conditions de travail décentes. Leurs enfants, très bien intégrés en Suisse, contribuent durablement au financement du système des assurances sociales par leurs revenus. D'innombrables amitiés interethniques se nouent en Suisse, qui favorisent des échanges fructueux sur la culture, les valeurs et les normes. Cette ouverture culturelle doit être maintenue et développée, une cause pour laquelle s'engage la Commission migration de Syna.

Pour le droit à une vie de famille

Un autre acquis lié à la LCP est particulièrement important aux yeux de la Commission migration: le statut indigne de «saisonnier» a été aboli et remplacé par des permis de séjour de courte durée, qui offrent la possibilité d'un regroupement familial. Le secteur de l'hôtellerie et restauration et celui de la construction, en particulier, ont employé des saisonniers jusqu'à la fin des années 80, lesquels travaillaient souvent pendant des années pour le même patron. Ces salarié-e-s étaient séparés de leur famille pendant des mois, faute de pouvoir faire venir leurs enfants, mari ou femme. Lorsqu'ils y parvenaient enfin, après des années,

se posait le problème d'une scolarisation tardive et d'un accès difficile au système de formation suisse, qui entravait une bonne intégration.

En leur accordant le droit au regroupement familial, la Suisse a reconnu que les travailleuses et travailleurs étrangers contribuent durablement au développement économique et social en Suisse. Avec ou sans contingentement, la courbe de l'immigration et l'émigration suit celle de l'emploi, comme en témoigne l'expérience des dernières décennies. Il est normal que l'autorisation de séjour donne aux employé-e-s qui fournissent pendant des années un précieux travail dans des entreprises suisses le droit à des conditions de vie dignes en Suisse. La politique migratoire suisse doit par ailleurs fournir aux migrantes et migrants une protection efficace contre la discrimination, indépendamment de leur région d'origine.

L'immigration et l'émigration sont sous contrôle

Le solde migratoire a fortement baissé en Suisse depuis 2014. Entre 2013 et 2018, il a même diminué de moitié, passant de 61 000 personnes en 2013 à 30 900 personnes en 2018. Cela est dû à la haute conjoncture et à la bonne situation du marché de l'emploi dans l'EU. La pyramide des âges étant similaire dans les pays de l'Europe des 17, ceux-ci sont également confrontés au manque de main d'œuvre qualifiée dans le secteur de la santé. Par conséquent, l'immigration, en particulier en provenance de nos voisins du nord, a fortement diminué.

Un instrument pour une meilleure utilisation du potentiel de main d'œuvre indigène a déjà été créé dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration par l'obligation d'annoncer les postes à pourvoir dans les métiers confrontés à un taux élevé de chômage. Au printemps 2019, le Conseil fédéral a décidé des mesures supplémentaires pour protéger ou favoriser ces groupes. Ces mesures concernent en particulier les salarié-e-s à partir de 40 ans, mais également l'intégration des réfugié-e-s et des personnes admises à titre provisoire (ressortissants de pays tiers) et l'établissement des critères d'admission aux formations de rattrapage pour les adultes. Ces mesures décidées récemment, et dont le coût est évalué à quelque 300 000 millions de francs, visent à l'acceptation de la liberté de circulation des personnes.

Bilan

Pour la Commission migration, il ne fait aucun doute que la majeure partie de la population suisse accepte la liberté de circulation des personnes et par conséquent les travailleuses et travailleurs étrangers avec leurs familles. C'est ce qu'établit par exemple l'étude «Vivre ensemble en Suisse », selon laquelle 60% des personnes interrogées reconnaissent le droit au regroupement familial. Avec son nouvel argumentaire xénophobe, l'UDC dépasse les limites. Parce que leur initiative ne correspond pas à la réalité sociale de notre pays, les initiants sont contraints de se livrer à de grotesques exagérations pour se faire entendre. Le mouvement migration de Syna possède les arguments nécessaires pour réfuter ces accusations infondées et compte sur les bonnes relations que ses membres ont su nouer avec la population suisse dans le monde du travail, dans leur voisinage et au sein de Syna. La cohésion sociale ne saurait être basée uniquement sur des considérations économiques: pour qu'une cohabitation fructueuse puisse s'instaurer, il faut une réelle ouverture aux différences culturelles. Et pour que cette ouverture soit maintenue en Suisse, il importe d'infliger une défaite cuisante aux tentatives de sape de la bonne entente sociale, telles que l'initiative de limitation.